



Allschwil, Suisse, 15 octobre, 2021

La Commission des OPA constate l'absence d'obligation de présenter une offre publique d'acquisition dans le cadre de la fusion prévue avec EnBiotix

Polyphor AG (SIX : POLN) a annoncé aujourd'hui que, dans le cadre de la fusion proposée avec EnBiotix, Inc. ("EnBiotix"), une requête a été déposée auprès de la Commission des OPA au nom d'EnBiotix le 1er octobre 2021 visant à faire constater l'absence d'obligation de présenter une offre publique d'acquisition. Le conseil d'administration de Polyphor a soutenu cette requête dans son avis du 5 octobre 2021 (disponible sur le site internet de Polyphor à l'adresse www.polyphor.com/investor-relations/corporate-governance/). Dans sa décision du 13 octobre 2021, la Commission des OPA a constaté l'absence d'obligation de présenter une offre publique d'acquisition. La décision complète avec des informations sur le contexte peut être consultée à l'adresse www.takeover.ch.

Décision de la Commission des OPA

Dans sa décision du 13 octobre 2021 (publiée sur www.takeover.ch), la Commission des OPA a décidé ce qui suit:

1. Il est constaté que la transaction proposée, selon les dossiers déposés, ne déclenche pas une obligation de présenter une offre au sens de l'art. 135 al. 1 phrase 1 de la LIMF pour EnBiotix, Inc, Wired Holding Investment Corp, Apeiron Holdings Limited, Polyphor AG, James J. Collins, Trustees of Boston University, Jeffrey D. Wagner, NAEJA Pharmaceutical, Inc, YPOP II LLC et Sanford Biosciences, LLC.
2. Polyphor AG est tenue de publier la prise de position de son conseil d'administration, le dispositif de la présente décision, ainsi que la mention du droit d'opposition selon l'art. 58 OOPA.



3. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commission des OPA après la publication par Polyphor AG visée au chiffre 2 du présent dispositif.
4. L'émolument à charge de EnBiotix, Inc. est fixé à CHF 20'000.

Opposition

Un actionnaire qualifié peut former opposition contre la décision de la Commission des OPA. L'opposition doit parvenir à la Commission des OPA (Stockerstrasse 54, 8002 Zurich; Fax: +41 44 283 17 40) dans un délai de cinq jours de bourse suivant la date de publication de la décision de la Commission des OPA. Le délai commence à courir le premier jour de bourse après la publication de la décision sur le site Internet de la Commission des OPA. L'opposition doit contenir une conclusion, une motivation sommaire et la preuve de la participation qualifiée de son auteur.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Pour investisseurs :

Hernan Levett
Chief Financial Officer
Polyphor Ltd.
+41 61 567 16 00
IR@polyphor.com

Pour les médias :

Dr. Stephan Feldhaus
Feldhaus & Partner
+41 79 865 92 56
feldhaus@feldhaus-partner.ch

À propos de Polyphor

Polyphor est une société biopharmaceutique suisse orientée vers la recherche, dotée d'une plateforme technologique de pointe en matière de peptides macrocycliques. Polyphor a son siège à Allschwil, près de Bâle, et est cotée à la SIX Swiss Exchange (SIX : POLN). www.polyphor.com.

À propos d'EnBiotix

Enbiotix est une société privée spécialisée dans les maladies rares, qui se concentre principalement sur les maladies respiratoires chroniques. EnBiotix a son siège à Boston, Massachussets, aux États-Unis, et sa filiale, EnBiotix GmbH, est basée à Leipzig, en Allemagne. www.enbiotix.com.

**Exclusion de responsabilité**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prévisionnelles qui sont basées sur les hypothèses et prévisions actuelles de la direction de Polyphor. Des risques, connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes entre les présentes déclarations prévisionnelles et les développements réels, en particulier les résultats, la situation financière et les performances de Polyphor. Les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive aux présentes déclarations prévisionnelles, qui ne sont à considérer qu'à la date de la présente communication. Polyphor exclut toute intention ou obligation de mettre à jour et de revoir les présentes déclarations prévisionnelles, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.